

# NOTE INFORMATIVE SUR LE FONCTIONNEMENT DES RÉSERVATIONS DU RESTAURANT SCOLAIRE

## Pour déjeuner

- Vous devez obligatoirement **réserver votre repas tous les jours**  
le vendredi pour le lundi,  
le mardi pour le mercredi,  
le mercredi pour le jeudi,  
le jeudi pour le vendredi.  
Cette réservation s'effectue à partir **de 13h jusqu'à 21h.**

Les internes n'ont pas à réserver pour les **repas du soir** et le weekend.

- Si en fonction de vos emplois du temps vous êtes dans l'impossibilité de réserver, veuillez prendre contact avec madame BOYER du service Intendance.
- En cas d'absence justifiée, vous pouvez à votre retour, réserver vos repas **avant 10 heures**, en vous présentant au bureau de la vie scolaire.
- Mais aussi, le service intendance réserve automatiquement les jours de retour de vacances, de stages, de voyages et sorties scolaires.
- Toutefois, en cas d'oubli de votre carte ou de réservation, vous pouvez toujours déjeuner **en fin de service.**

Le Gestionnaire

B.DELLA SANTA